

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres€
Achats (buvette et restauration)	2000.00 €	2 - Subventions demandées	
Prestations de services	7346.00 €	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures	€	_____€
		_____€
Services extérieurs		Région(s) :	_____
Locations	3200.00€	_____€
Entretien€	Département(s) :	_____
Assurances€	_____€
Autres services extérieurs		Commune(s) :	_____
Honoraires		_____	1000.00€
Publicité	300.00€	Bénévolat€
Déplacements, missions€	_____€
		CNASEA (emplois aidés)€
Charges de personnel		Autres recettes attendues (précisez)	
Salaires et charges€	Prise en charge Fédération	6846.00€
		Comité départemental (informatique)	1000.00€
Frais généraux€	Billetterie, buvette....	3800.00€
		Demande(s) de financement communautaire	_____
		_____€
		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET	14846.00€	TOTAL DES RECETTES	13646.00€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	2000.00€	Bénévolat	4000.00€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	5200.00€	Prestations en nature	2000.00€
Personnel bénévole	4000.00€	Dons en nature	5200.00€
TOTAL	23 846.00 €	TOTAL	23 846.00 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1000.00 €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros